

Livret d'accueil



Bienvenue !

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par le **Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence – Centre de Simulation** du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc.

Voici les principales informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation :

1. L'organisme de formation
2. Notre engagement qualité
3. L'offre de formation
4. Localisation et accès
5. Le règlement intérieur
6. Règlement Général de Protection des Données

Le Directeur Médical
Dr G. BOUILLEAU

Notre organisme de formation : le CESU

Le **C**entre d'**E**nseignement de **S**oins d'**U**rgence (CESU) se situe au rez-de-chaussée du Pavillon 10 au Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc, site de Châteauroux.

L'équipe du CESU, service hospitalier appartenant au pôle « **A**nesthésie – **R**éanimation – **U**rgences » (« ARU »), se compose :

- du médecin directeur, responsable du CESU, qui coordonne le pilotage des activités du Centre
- des cadres de santé, qui assurent le management de l'équipe
- des responsables de formation, issus du milieu hospitalier, qui assurent :
 - l'élaboration et le suivi des actions de formation
 - l'ingénierie de formation
 - le conseil en formation, l'aide et l'accompagnement des personnels dans les parcours pédagogiques
 - les évaluations et les suivis des dispositifs de formation
- d'une secrétaire qui veille au bon fonctionnement administratif du CESU.

Secrétariat ☎ 02.54.29.60.14 (lundi au vendredi de 08h30 à 12h)

***Le CESU est un service agréé par le Ministère de la Santé
en vertu de l'article D 6311-19 du code de la santé publique***

CESU 36 : organigramme

Cadre soignant de pôle

Madame KINAY Sandrine

Directeur Médical

Docteur BOUILLEAU Guillem

Médecin intervenant

Docteur BOUSSETTA Belgacem

Référente de l'organisation pédagogique et logistique

Madame DUCOUDRAY Angélique

Secrétaire référente inscription

Madame DUBOIS Salima

Formateurs GSU

Docteur BOUILLEAU Guillem
Docteur BOUSSETTA Belgacem
Madame BOUZIN Cindy
Madame DIMOLI Julie

Madame DUCOUDRAY Angélique
Monsieur EL OUALI Mohamed
Monsieur SOULARD Cédric
Madame MATHIEU Cécile

Aides-formateurs

Monsieur BODIN Christophe
Monsieur BOURDEAU Vincent
Monsieur CHAUPRADE Benjamin
Madame DORMANT Laetitia

Madame GAILLARD Nora
Monsieur GONNIN Jonathan
Monsieur LACOUR Aurélien
Madame ROUSSEAU Manon

Madame MOUSSEAU Amandine
Monsieur RENE Thibault
Madame ROHART Pauline
Madame SOULAS Christine

Notre engagement qualité

Nos valeurs fondamentales :

- La transmission, la construction, la mutualisation des compétences au service des personnes soignées
- La qualité de l'écoute et de l'accompagnement des stagiaires et des intervenants dans le parcours d'apprentissage
- Une pédagogie moderne, interactive avec un stagiaire acteur de son parcours de formation

Nos engagements qualité :

Le CESU répond à l'ensemble des sept critères du décret n°2019-564 du 06 juin 2019 relatif à la qualité des formations professionnelles :

- l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- l'adaptation des dispositifs d'accueil, du suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires
- l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement de l'offre de formation
- la qualification professionnelle et la formation continue des personnes chargées des formations
- les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires
- l'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

Cf. articles R. 6316-1 à R. 6316-4 intégrés dans le code du travail par un décret du 30 juin 2015 (JO, 1^{er} juillet...)

FORMATIONS et URGENCES : DE L'EDUCATION EN SANTE A L'APPRENTISSAGE DES SOINS COMPLEXES

Notre référence et l'adhésion à l'Association Nationale des CESU (ANCESU)

font de notre **Livre Blanc** notre démarche pédagogique de qualité

[Livre blanc - Association Nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence \(ancesu.fr\)](https://www.ancesu.fr)



Notre engagement qualité

Modalités d'évaluation au cours de la formation

AVANT la session de formation

Questionnaire d'évaluation des prérequis ou des pré-acquis (connaissances initiales – pré test) : l'objectif de ce questionnaire est de permettre de mieux comprendre, évaluer vos connaissances de base, vos besoins et vos attentes afin d'améliorer l'efficacité de la formation

PENDANT la formation

Vous serez évalué sur des mises en situation.

EN FIN de formation

Un questionnaire vous permettra d'évaluer votre niveau d'atteinte des objectifs de formation

En fin de formation, vous recevrez :

- l'attestation de présence
- l'attestation de formation

L'intégralité de notre Charte d'Engagement Qualité est consultable sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc :

<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

L'offre de formation

L'équipe du CESU, experte en pédagogie, est en mesure d'adapter ses parcours d'apprentissage aux différents publics en proposant différentes modalités pédagogiques interactives et innovantes. Une attention toute particulière est portée sur l'échange et l'analyse des pratiques professionnelles.

NOS INTERVENANTS

- ⊕ Experts dans le domaine pour lequel ils déploient une assistance pédagogique adaptée et personnalisée au public en formation
- ⊕ Professionnels de soins en activité, ils réactualisent leurs connaissances et compétences pour rester au plus près des animations pédagogiques les plus actuelles

COMMENT S'INSCRIRE

- ⊕ Vous pouvez prendre contact directement avec notre secrétariat qui vous donnera toutes les informations nécessaires

Secrétariat ☎ 02.54.29.60.14
Ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

L'offre de formation

Nos salles de formation

Nous disposons de quatre salles de formation, dont une pour la simulation « haute-fidélité », toutes équipées du matériel pédagogique nécessaire pour assurer le bon déroulement de nos formations (vidéo-projection, matériel informatique, mannequins, défibrillateurs...).

La Direction du Centre Hospitalier Châteauroux – Le Blanc met à votre disposition :

- La possibilité de déjeuner à la cafétéria située au Pavillon 7
- La possibilité de déjeuner au self du personnel de l'hôpital pour un coût de 9€ (tarif visiteur) ou 4.60€ (tarif personnel du CH), le ticket est à retirer au standard de l'établissement avant le début de la formation, une facture pourra vous être remise)
- Une place de parking pour les personnes à mobilité réduite, avec marquage adapté, est située à l'entrée du Pavillon 10 – Entrée A, CESU, qui possède une rampe d'accès ainsi que des toilettes aux normes. Pour toute question à ce sujet et/ou à l'adaptation de la formation, merci de contacter Docteur BOUILLEAU Guillem correspondant handicap (voir coordonnées sur la convocation) ou en amont le secrétariat du service. Vous pourrez également consulter notre Charte Handicap dans son intégralité sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc : <https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>
- Des places de parking existent sur site, mais elles sont peu nombreuses et nécessitent une organisation en covoiturage. Possibilité de se garer à l'extérieur : parking dédié situé avenue John Kennedy ou dans la rue à proximité du Centre Hospitalier
- Normes de sécurité incendie en vigueur

Horaires de formation

La durée habituelle de nos formations est de 7h par jour (8h30-12h30 / 13h30-17h).

L'offre de formation

LE CESU ET LES FORMATIONS « GESTES D'URGENCE »

- ✓ Nous délivrons toutes les formations donnant droit aux **Attestations de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)** :
 - AFGSU 1
 - AFGSU 1 Recyclage
 - AFGSU 2
 - AFGSU 2 Recyclage
 - Urgences vitales immédiates en intra hospitalier
 - Demande anticipée de radiologie
 - MCS/ICS
 - Formation UMH-P

- ✓ Vous pourrez retrouver tout le contenu de chaque formation sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux–Le Blanc :

<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

L'offre de formation

AFGSU 1 - Programme de formation

➤ Jour 1

- ⊕ Le malaise
- ⊕ L'alerte, protection
- ⊕ L'inconscience
- ⊕ L'arrêt cardiaque et le défibrillateur automatisé externe
- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Mise en situation sur les différents thèmes de la journée

➤ Jour 2

- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ Les traumatismes cutanés
- ⊕ Les traumatismes osseux
- ⊕ Mise en situation globale sur les différents thèmes abordés
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles +/-pause
- ⊕ Clôture de la formation

L'offre de formation

Recyclage AFGSU 1 - Programme de formation

- ⊕ Le malaise
- ⊕ L'inconscient qui respire
- ⊕ L'arrêt cardiaque (AC) et le défibrillateur automatisé externe (DAE)
- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles
- ⊕ Clôture de formation

L'offre de formation

AFGSU 2 - Programme de formation

➤ Jour 1

- ⊕ Le malaise, appareils de surveillance et oxygénothérapie
- ⊕ L'alerte, le bilan synthétique et demander conseil
- ⊕ L'inconscience
- ⊕ Identification du danger et assurer la protection, appliquer les règles d'hygiène
- ⊕ L'arrêt cardiaque, le défibrillateur automatisé externe, le chariot d'urgence
- ⊕ Procédure de maintenance et de matériovigilance

➤ Jour 2

- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ Les traumatismes cutanés
- ⊕ Les traumatismes osseux

➤ Jour 3

- ⊕ Mise en situation
- ⊕ Accouchement inopiné
- ⊕ Visite de la régulation du SAMU
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles
- ⊕ Clôture de la formation

L'offre de formation

Recyclage AFGSU 2 - Programme de formation

- ⊕ Le malaise
- ⊕ L'inconscient qui respire
- ⊕ L'arrêt cardiaque et le défibrillateur automatisé externe
- ⊕ Les hémorragies
- ⊕ L'obstruction des voies aériennes
- ⊕ Urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles
- ⊕ Clôture de la formation

Urgences vitales immédiates en intra hospitalier

- ⊕ L'arrêt cardiaque adulte, enfant et nourrisson et le défibrillateur automatisé externe
- ⊕ Le chariot d'urgence
- ⊕ Clôture de la formation

Demande anticipée de radiologie – Protocole de coopération IOA

- ⊕ Module 1 « généralités et aspects réglementaires »
- ⊕ Module 2 « rôle infirmier IOA dans le cadre du protocole de coopération »
- ⊕ Module 3 « Radiographie »
- ⊕ Module 4 « Poignet et main » (ateliers pratiques & simulation)
- ⊕ Module 5 « Coude et avant-bras » (ateliers pratiques & simulation)
- ⊕ Module 6 « Epaule et bras » (ateliers pratiques & simulation)
- ⊕ Module 7 « Cheville et pied » (ateliers pratiques & simulation)
- ⊕ Module 8 « Genou et jambe » (ateliers pratiques & simulation)
- ⊕ Clôture de la formation

Formation UMH-P

- ⊕ Découverte grille de tri XABCDE
- ⊕ Rappel AFGSU 2 : ACR adulte, ACR pédiatrique, hémorragie
- ⊕ Découverte des 8 PSIS un par un avec explications et échanges
- ⊕ Mise en situation
- ⊕ Debriefing
- ⊕ Clôture de la formation

Formation MCS/ICS

- ⊕ Les soins dans les 20 premières minutes de l'urgence vitale
- ⊕ La structuration des soins en X-ABCDEFG *
- ⊕ Atelier procédural : maîtrise des abords intra osseux (EZ-IO)
- ⊕ Atelier procédural : maîtrise de la ventilation au masque laryngé (LMA)
- ⊕ Déployer les outils du damage control : garrot tourniquet, ...
- ⊕ Savoir communiquer de manière fiable et passer une alerte SAED

Localisation et accès

Le CESU est situé sur le site de Châteauroux du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc, au rez-de-chaussée du Pavillon 10 – Entrée A et possède une place de parking dédiée avec marquage adapté ainsi qu'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Notre adresse :

Centre Hospitalier Châteauroux – Le Blanc
Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Pavillon 10 – Entrée A
216 avenue de Verdun
36000 CHATEAUROUX

Secrétariat : 02.54.29.60.14

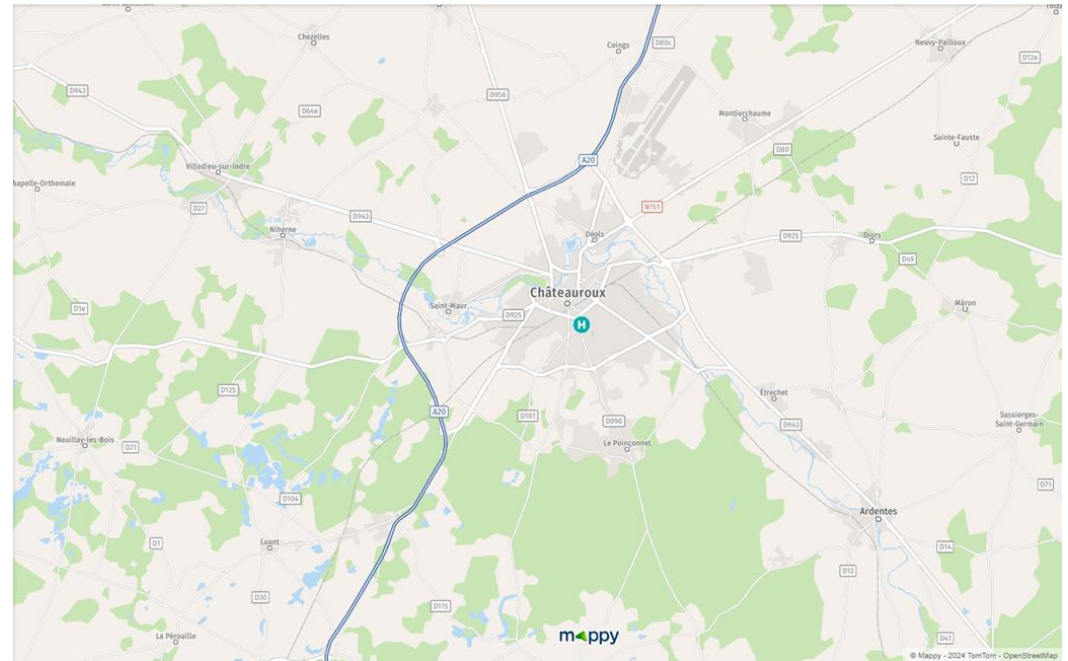
Accès internet : <https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

Localisation et accès

Plan

- Accès bus Horizon : https://www.bus-horizon.com/wp-content/uploads/2023/09/Ligne_02-2023.pdf
- Accès routier :

Coordonnées GPS
46° 47' 53" N 1° 41' 46" E

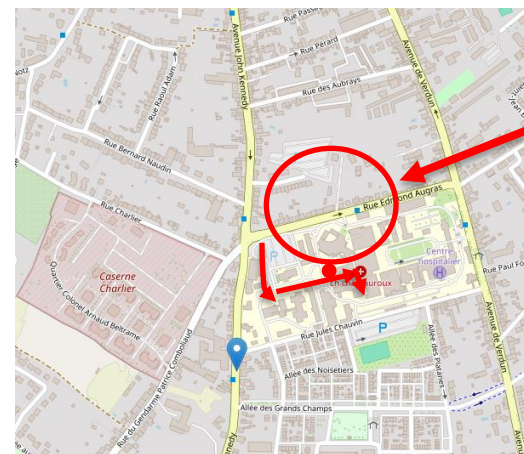


Localisation et accès

Entrée du Centre Hospitalier de Châteauroux



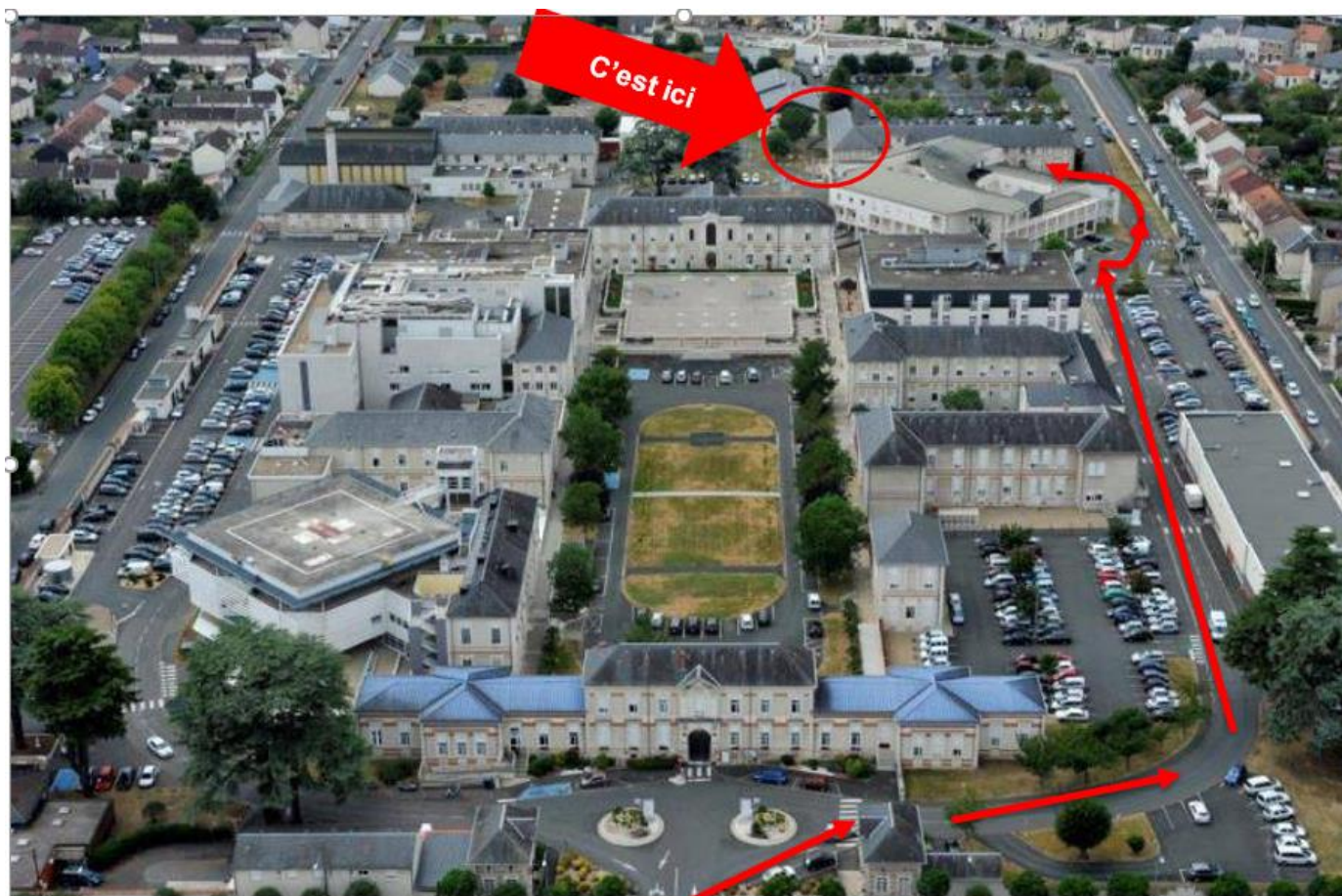
Pavillon 10



Parking
extérieur
accès piéton
• pavillon 10

Localisation et accès

Plan d'accès au sein du Centre Hospitalier



Règlement applicable aux apprenants CESU

Le présent règlement a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux différentes formations assurées par le CESU 36 dans le but d'en permettre le bon fonctionnement.

Les stagiaires doivent respecter les règles d'organisation du CESU 36, le règlement intérieur et prendre soin du matériel qui leur est confié.

Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 36)

Le CESU 36, centre de formation du SAMU 36, est intégré au pôle d'Anesthésie – Réanimation – Urgences (« ARU ») et rattaché au Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc, depuis sa création en octobre 2002. Le Directeur du Centre Hospitalier en exerce la direction administrative.

L'accès des personnes à mobilité réduite est facilité par la mise à disposition d'une place de parking dédiée avec marquage adapté ainsi que la création d'une rampe d'accès au Pavillon 10- Entrée A, CESU. Les salles de formation sont situées au rez-de-chaussée du pavillon et la salle de formation n°2 est équipée pour l'accueil des personnes à mobilité réduite. Le service dispose également de toilettes aux normes.

Pour toute question complémentaire à ce sujet et/ou l'adaptation de la formation, veuillez contacter le secrétariat en amont.

Organisation et modalités de formation

Les formations sont essentiellement destinées aux personnels employés en établissements de santé et médico-sociaux ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé afin qu'ils disposent des savoirs indispensables à la prise en charge des urgences. Ces gestes doivent être adaptés aux connaissances déjà acquises et au contexte dans lequel ces personnels exercent. Par ailleurs, les formations doivent permettre de fournir une culture sur les situations sanitaires exceptionnelles.

Règlement applicable aux apprenants CESU

Des conventions de formation sont élaborées entre les stagiaires ou leur employeur et le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc. Une annexe pédagogique est jointe dans laquelle sont spécifiés : l'intitulé de la formation, les objectifs, les étapes de la formation, la durée, la ou les date(s), le lieu et le coût.

En cas de désistement du stagiaire ou de l'employeur après l'inscription, un tarif dégressif sera appliqué :

- désistement au moins 21 jours avant le début de la formation : aucune somme n'est due
- désistement entre 15 et 21 jours avant le début de la formation : 30% du coût de la formation sera dû
- désistement entre 1 semaine et 15 jours avant le début de la formation : 50% du coût de la formation sera dû
- désistement moins d'une semaine avant le début de la formation : 100% du coût de la formation sera dû.

Toute absence à une séquence de formation entrainera la non délivrance de l'attestation de formation.

Durant la formation

Les participants doivent porter une tenue vestimentaire adaptée et respectueuse de la législation en vigueur. Il est notamment interdit de porter tout type de couvre-chef à l'intérieur des locaux du CESU 36.

En référence à la loi Evin du 10 janvier 1991, au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 et à la note d'instruction n° 14/09 du vendredi 16 mai 2014, il est interdit de fumer et d'utiliser les cigarettes électroniques dans les locaux du CESU 36. Des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur.

Il est également interdit de pénétrer dans l'établissement en état d'ivresse et d'y introduire des boissons alcoolisées.

Règlement applicable aux apprenants CESU

Lors des pauses, le café est offert aux stagiaires.

Pour le déjeuner, les stagiaires ont le choix de se rendre à la cafétéria située au Pavillon 7 ou d'accéder au self du personnel de l'hôpital pour un coût entre 9€ (visiteur) et 4.60€ (personnel) le ticket est à retirer au standard de l'établissement **avant le début de la formation**, une facture pourra vous être remise).

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de formation généralement répartis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et se doivent d'être ponctuels.

Durant les cours, les téléphones mobiles, ou tout autre matériel équivalent, doivent être en mode silencieux (sauf autorisation exceptionnelle du formateur présent). La prise de clichés et leur partage via les réseaux sociaux sont également interdits (sauf autorisation exceptionnelle du formateur présent).

L'intégralité de notre Règlement Intérieur est consultable sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc :
<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

Règlement Général de Protection des Données

Le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc s'engage à la protection des données à caractère personnel conformément aux articles 6.1.c et 6.1.d du RGPD de 2016 mis en application en mai 2018.

L'intégralité de notre Règlement Général de Protection des Données est consultable sur le site du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc :

<https://www.ch-chateauroux-leblanc.fr/cesu-centre-de-simulation.html>

Sources :

<https://www.erc.edu/science-research/guidelines/guidelines-2025/guidelines-2025-english/>

<https://www.sfm.u.org/fr/>

<https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>

<https://ancesu.fr/>

https://www.has-sante.fr/jcms/c_1776178/fr/saed-un-guide-pour-faciliter-la-communication-entre-professionnels-de-sante

Charte handicap

Cette Charte vient objectiver et définir l'engagement du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Indre (CESU 36) du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit dans la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées qui définit le handicap comme une rencontre entre deux champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans un environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (extrait de la loi du 11 février 2005).

Elle a pour but de mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations matérielles et organisationnelles nécessaires à la prise en compte du handicap pour chaque formation dispensée au sein du CESU 36. Lors des démarches d'inscription, il est possible de solliciter les référents handicap de l'établissement et/ou du service pour toute question technique ou administrative relative à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Le CESU 36 s'engage à mettre à disposition, en collaboration avec les associations concernées, des outils de communication adaptés aux différents types de déficience afin de faciliter l'accueil et la prise en compte de la personne en situation de handicap par les différents acteurs hospitaliers qu'elle pourrait rencontrer lors de sa formation. Une place de parking dédiée aux personnes à mobilité réduite, avec marquage adapté, est mise à disposition à l'entrée du CESU 36. Le service est également équipé d'une rampe d'accès au pavillon et de toilettes aux normes.

Cette « Charte d'engagement d'accessibilité des personnes en situation de handicap » est disponible dans le livret d'accueil du CESU 36 mais aussi affichée et accessible à tous afin d'informer l'ensemble des apprenants et des intervenants des engagements pris.